

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
Direction-adjointe du logement,  
de la politique de la ville et de l'habitat  
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Yves PAUL  
Mèl : yves.paul@oise.fr  
Tél. : 03.44.10.72.35  
Fax : 03.44.06.64.51

Beauvais, le **11 FEV. 2016**

Le Président du conseil départemental  
à  
Monsieur le Directeur départemental  
des Territoires de l'Oise

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'**ESPAUBOURG**

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 13 octobre 2015, reçue le 15 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de ESPAUBOURG, en vous adressant les informations suivantes :

## **I. MOBILITE**

*Document de référence :*

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013.

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

### **1) ROUTE DEPARTEMENTALE :**

La commune est traversée par les routes départementales (RD) n<sup>os</sup> 22, 109 et 574.

#### *1.1 Document à prendre en compte :*

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

#### *1.2 Classement des RD :*

Les routes départementales sont répertoriées, notamment, en fonction des trafics. Ainsi, selon le reclassement du 16 février 2011, la RD 22 est classée route de 4<sup>ème</sup> catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance) et les RD 109 et 574 sont classées routes de 5<sup>ème</sup> catégorie (route assurant des liaisons de dessertes locales).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

#### *1.3 Comptages de trafic :*

En octobre 2013, les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière de 769 véhicules au PR 22 000, dont 4,4 % de poids lourds pour la RD 22, de 335 véhicules dont 3% de poids lourds au PR 7.000 de la RD109 en juin 1999 et 1 008 véhicules dont 3,7% de poids lourds pour la RD 574 en

novembre 2014 Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

#### *1.4 Plan d'alignement :*

Pour la RD 109, le plan d'alignement approuvé le 17 mai 1869 par arrêté préfectoral et modifié en septembre 1907 est toujours applicable et opposable aux tiers.

Compte tenu de l'état des plans d'alignement et afin de solutionner le problème, le département a entrepris leur restauration, le cas échéant, et leur numérisation, permettant ainsi aux communes qui en feront la demande de recevoir la version numérisée du ou des plans d'alignement toujours en cours sur les RD qui empruntent le territoire communal. Aussi, la donnée n'est pas disponible pour le moment car les plans sont en cours de numérisation aux archives départementales.

#### *1.5 Accidentologie :*

Entre 2010 et 2014, sur la RD22, 1 accident est survenu provoquant un blessé léger.

#### *1.6 Projet routier inscrit au PDMD*

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune d'ESPAUBOURG.

### **2) TRANSPORTS :**

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Aussi, la commune d'ESPAUBOURG est concernée par les lignes régulières n° 40RENF (LES EAUX OUIES / BEAUVAIS), n°41 (GOURNAY-EN-BRAY / BEAUVAIS) et n°41B (LA CHAPELLE-AUX-POTS / GOURNAY), ainsi que par des lignes scolaires desservant le collège Les Fontainettes à SAINT-AUBIN-EN-BRAY, l'Institution du Saint Esprit à BEAUVAIS et le regroupement pédagogique intercommunal de BLACOURT et ESPAUBOURG.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site [www.oise-mobilité.fr](http://www.oise-mobilité.fr).

### **3) CIRCULATIONS DOUCES :**

#### *3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :*

Le département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune d'ESPAUBOURG n'est traversé par aucun circuit inscrit au PDIPR:

#### *3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :*

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur [l'opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

## **II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

### **1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :**

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune d'ESPAUBOURG est concerné par les ENS d'intérêt départemental « Prairies, landes et bois humides du Bas-Bray - Landes de Lachapelle-aux-pots » (BRA03), « Bocage brayon de SAINT-AUBIN-EN-BRAY » (BRA04) et « Pelouses et bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray » (PDT07).



Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en Zone de Préemption au titre des ENS, soit ZPENS). Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le département et la commune d'ESPAUBOURG n'est pas concernée.

## **2) LA RESSOURCE EN EAU :**

### **2.1 Eau potable :**

La commune d'ESPAUBOURG ne porte pas de captage sur son territoire.

### **2.2 Assainissement :**

La commune d'ESPAUBOURG dispose d'un réseau d'assainissement collectif, raccordé sur la station d'épuration du Syndicat Intercommunal des Eaux de ONS-EN-BRAY. Cette station ne permet pas de garantir un retour au bon état du milieu récepteur. Une étude diagnostic du système d'assainissement ainsi que les études préalables à la construction d'une nouvelle station de 7 000 EH sont en cours. Cette construction est inscrite au Plan Territorial d'Actions Prioritaires 2013-2018 par l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la réduction des pollutions ponctuelles avec l'objectif de l'atteinte du bon état des masses d'eau.

### **2.3 Rivière :**

La commune d'ESPAUBOURG est membre du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de l'Avelon (SIAEA) à qui elle a délégué sa compétence « milieux aquatiques ». Avec la prochaine mise en place de la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera transférée à l'échelon communautaire qui pourra intégrer ce syndicat.

Le SIAEA est dépositaire d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) de 2004, octroyant une servitude de passage pour la réalisation des travaux, et pouvant être renouvelée par les services de l'Etat jusqu'en 2018.

Une étude de gouvernance GEMAPI devrait être mise en place prochainement par le syndicat intercommunal de la vallée du Thérain (SIVT) sur l'ensemble du bassin versant.

Le territoire de la commune d'ESPAUBOURG est parcouru par un réseau hydrographique représenté par le ru d'ESPAUBOURG.

## **III. AMENAGEMENT NUMERIQUE**

En matière d'aménagement numérique, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) tient à communiquer à la commune d'ESPAUBOURG les éléments d'information suivants :

### **1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE**

La loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) l'article L 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux,



concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

L'article L 1425-2 a été modifié et précisé par les lois n°2014-58 du 27 janvier 2014- article 2 et n°2015-991 du 7 août 2015- article 102.

Pour le département de l'Oise, l'assemblée départementale s'est chargée de l'élaboration du SDTAN qui a été adopté par sa commission permanente le 21 mai 2012 puis modifié par sa commission permanente du 17 mars 2014. Le SDTAN de l'Oise est téléchargeable sur le site [www.oise.fr](http://www.oise.fr) à la rubrique « haut-débit ».

Le conseil départemental de l'Oise a par délibération de sa commission permanente du 13 juillet 2015 transféré sa compétence « gestion du SDTAN-Oise et de ses évolutions » au SMOTHD. Le SMOTHD a accepté ce transfert de compétence lors de la séance de son conseil syndical du 24 septembre 2015.

**Il est donc important que la commune d'ESPAUBOURG tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.**

### **2) ETAT DES LIEUX EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)**

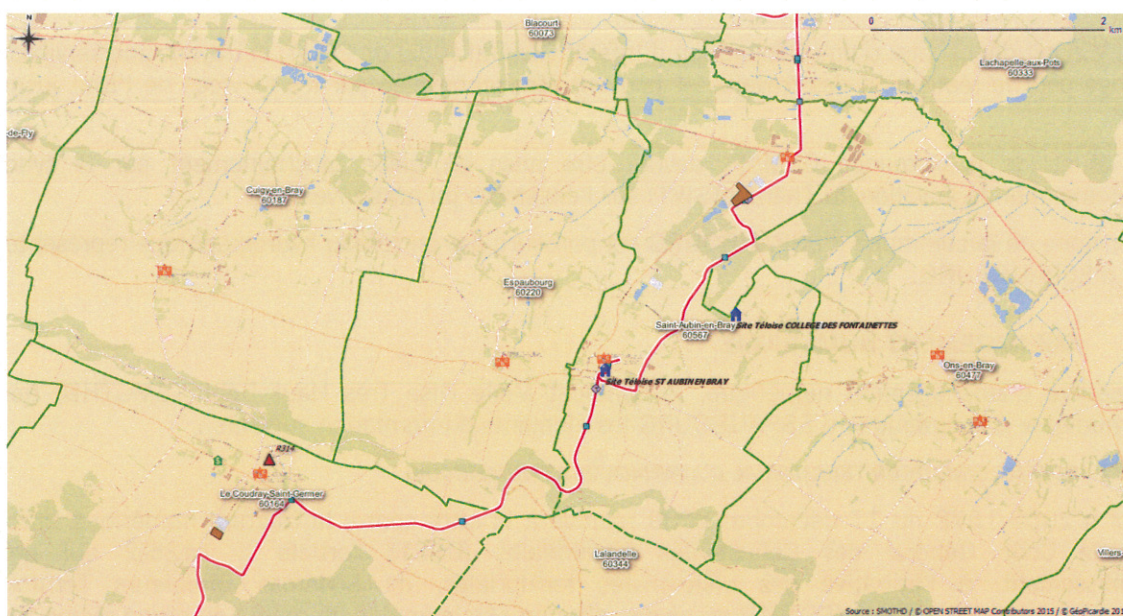
La qualité de la desserte ADSL de la commune d'ESPAUBOURG permet à ses habitants d'être éligibles au « triple-play » (téléphonie, internet et télévision), un nœud de raccordement d'abonnés étant installé sur la commune de SAINT-AUBIN-EN-BRAY en limite séparative avec la commune d'ESPAUBOURG.

### **3) ETAT DES LIEUX EN MATIERE DE RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE HAUT-DEBIT DE L'OISE « Teloise »**

La stratégie développée par le département de l'Oise en faveur du numérique s'est traduite par la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut débit dénommé « Teloise » dès 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long, aujourd'hui, d'environ 1250 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais, notamment, du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités économiques, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Ce réseau ne transite pas par la commune d'ESPAUBOURG mais passe par la commune voisine de SAINT-AUBIN-EN-BRAY

## **RESEAU ET INFRASTRUCTURES Teloise SUR ESPAUBOURG**





#### 4) RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE A TRES HAUT DEBIT DE L'OISE « OISE NUMERIQUE »

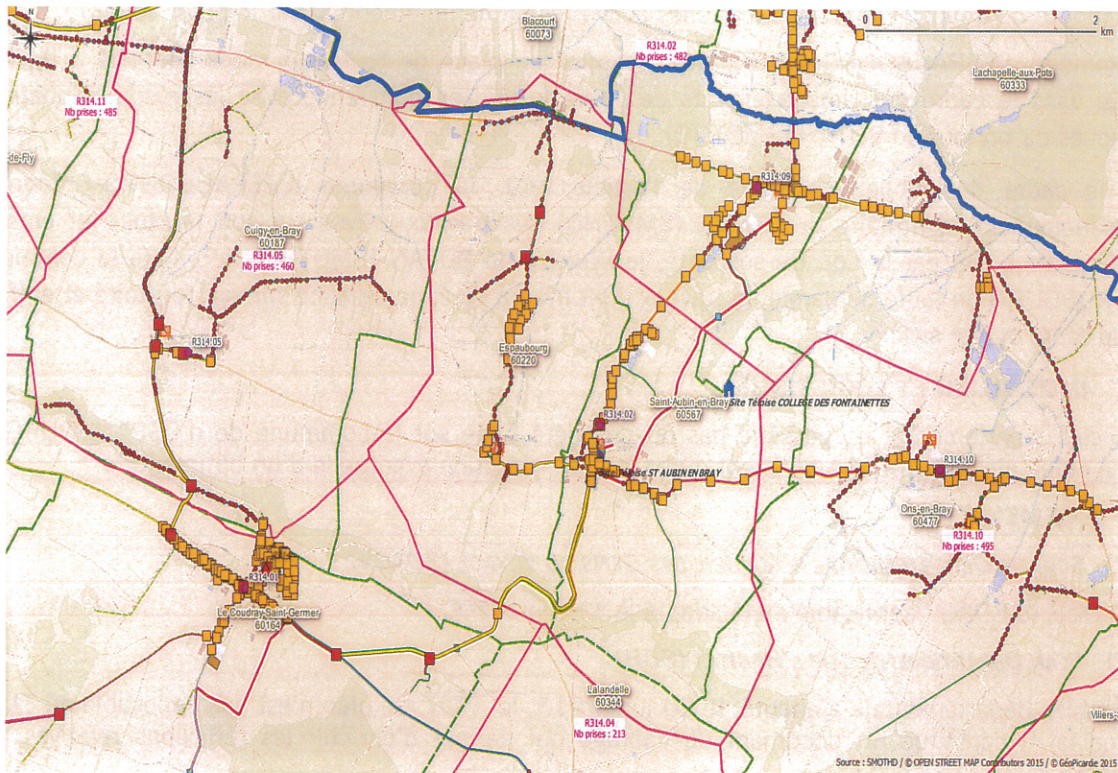
Le SDTAN en vigueur a donc été transféré au SMOTHD qui en assure la gestion et l'évolution. Le projet Oise Numérique s'échelonne sur 7 ans et a pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers des 640 communes laissées aux bons soins de l'initiative publique. En ce qui concerne les 52 autres communes du département de l'Oise situées en « zones conventionnées » précédemment nommées zones AMII (Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement), elles seront raccordées par la même technologie par les opérateurs privés *SFR* et *Orange* d'ici 2020.

La commune d'ESPAUBOURG est intégrée dans le projet Oise Numérique afin de permettre à ses habitants de bénéficier d'un accès internet à très haut débit. Le déploiement du réseau FttH est prévu en 2016.

Concrètement, le projet porté par le SMOTHD s'est appuyé sur le réseau Teloise évoqué précédemment, ce réseau a été étendu par capillarité et irrigue aujourd'hui la commune d'ESPAUBOURG, comme l'indique la carte ci-dessous.

**Il est donc important que la commune d'ESPAUBOURG intègre dans son PLU cette extension future du réseau fibre optique à venir sur son territoire dès 2016**

#### RESEAU ET INFRASTRUCTURES OISE NUMERIQUE SUR ESPAUBOURG



#### 5) MUTUALISATION DES TRAVAUX

La loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique introduit dans le Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE) l'article L49 qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de



communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne envers les usagers.

#### **SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE**

La commune de BERNEUIL-SUR-AISNE devra maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :

- Du réseau filaire cuivre et fibre optique ;
- Du réseau aérien cuivre et fibre optique ;
- Des différentes composantes de ces réseaux filaires et aériens ;
- Des Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA) ;
- Des chambres ;
- Des fourreaux ;
- Des poteaux ;
- Des locaux techniques et répartiteurs ;
- Des antennes ;
- Des pylônes.

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants mais également pour le calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

La commune d'ESPAUBOURG devra favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités économiques ou de logements dans les zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être.

La commune d'ESPAUBOURG devra prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (SMOTHD).

Dans le cadre de l'obligation issue de l'article L49, la commune d'ESPAUBOURG informera systématiquement le titulaire du SDTAN (SMOTHD) des travaux prévus sur son territoire et entrant dans le cadre prévu par la Loi. De son côté, le titulaire du SDTAN (SMOTHD) informera la commune d'ESPAUBOURG de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et entrant dans le cadre de cet article.

#### **IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE**

Le conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur la commune de d'ESPAUBOURG et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un bâtiment.

#### **V. LOGEMENT**

##### **1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)**

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

##### **2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)**

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le



lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Bray, EPCI auquel appartient la commune d'ESPAUBOURG, le PDH préconise la production annuelle de 76 à 84 logements à l'horizon 2020 dont 26% de logement locatif social et 25% de logements en accession sociale.

### **3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT**

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental  
et par délégation,  
le Préfet,  
Directeur général des services,



Xavier PÉNEAU

P.J. : - 3 fiches descriptives ENS ;  
- 2 plans du réseau et des infrastructures Oise Numérique dans le secteur de ESPAUBOURG







BRA03

Prairies, landes et bois humides du Bas-Bray, Landes de Lachapelle aux Pots



✓ ID

Surface : 1620

Altitude : 80 - 130 m

Entité paysagère :

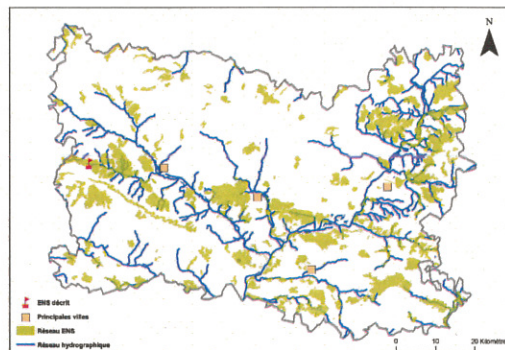
BOUTONNIERE DU BRAY.

Canton(s) concerné(s) :

ALNEUIL, LE COUDRAY-SAINT-GERMER, SONGEONS.

Commune(s) concernée(s) :

BLACOURT, CUIGY-EN-BRAY, ESPALBOURG, LACHAPELLE-AUX-POTS, ONS-EN-BRAY, SAINT-AUBIN-EN-BRAY, SAINT-GERMER-DE-FLY, SENANTES, VILLERS-SUR-AUCHY.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200373, ZNIEFF I n°220220007, ZNIEFF II n°220013786.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée

- Valoriser le patrimoine naturel auprès du public
- Préserver et valoriser le maillage bocager du site



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site est composé d'une mosaïque très intéressante de milieux variés (boisements, landes, prairies...). Tous ces milieux varient selon un gradient d'humidité et d'acidité qui permet l'établissement d'une faune et d'une flore rare en Picardie. Le remembrement très doux et la structure agricole bocagère renforcent la mosaïque d'habitats et la diversité présents sur le site.





 Délimitation de l'ENS

023060 m





## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

Les landes humides à Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) et à Ajonc nain (*Ulex minor*) (alliance de l'*Ulicion minoris*, association de l'*Ulici minoris-Ericetum tetralidis*) ; les prairies oligotrophes sèches (*Nardo-Galion*) ou humides (*Juncion squarrosi*) ; les boisements acides (*Quercion robur-petraeae*, dont le *Quercio-Betuletum pubescentis molinietosum*) ; les mares et les aulnaies tourbeuses acides (*Alno-Ulmion*, dont le *Blechno-Alnetum* et le *Cariet elongatae-Alnetum*) et les prairies de fauche (*Arrhenatherion elatioris*) ; Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) ; Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* ; Landes sèches européennes ; Formations herbues à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)\* ; Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ; Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* ; Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*

##### Espèces végétales remarquables

La Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*\*), la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum polystachion*\*), le Gaillard de Harz (*Galium saxatile*\*), le Junc squarreux (*Juncus squarrosus*\*), l'Ajonc nain (*Ulex minor*\*), le Nard raide (*Nardus stricta*\*), la Véronique en écus (*Veronica scutellata*\*), le Carum verticillé (*Carum verticillatum*), l'Eufragme visqueuse (*Parentucellia viscosa*) ; la Scorzonère des prés (*Scorzonera humilis*) ; la Laïche blanchâtre (*Carex canescens*) ; la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum polystachion*)

##### Espèces animales remarquables

>> Oiseaux : le Fêlé des Genêts (*Orex crex*), le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*),  
>> Amphibiens et reptiles : la Grenouille agile, la Rainette verte, le Triton crêté (*Triturus cristatus*), le Triton alpestre (*Triturus alpestris*), la Vipère péliade, rare en Picardie  
>> Invertébrés : le Damier de la Suoïse (*Euphydryas aurinia*), le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), assez rare en Picardie ; le Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*) ; l'Orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*), très rare en Picardie.

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

Très bonne connexion des milieux entre eux grâce entre autres à la préservation de nombreux corridors naturels. Les fonctionnalités sont bien préservées même si le site est parcouru par de nombreuses routes goudronnées dont l'emprise semble faible. La structure bocagère du site est bien préservée et contribue à préserver les connexions intra-site.

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est coupé au sud par la N31. Le site est entouré de zones d'agriculture extensive similaires. Le remembrement est doux ou inexistant.

#### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation bon grâce à la présence en mosaïque d'une grande diversité d'habitats connectés entre eux, présence d'écozones et de corridors écologiques fonctionnels. Il s'agit d'un site majeur pour les espèces caractéristiques des écosystèmes prairiaux humides et bocagers. Quelques champs de maïs et peupleraies banalisent ponctuellement le site.

### DESCRIPTION PAYSAGERE

Le contexte paysager est un bocage au pâturage bovin. L'habitat est dispersé sur un vaste plateau vallonné localement entaillé par des vallées larges comme c'est le cas ici. La vallée dont il est question offre deux entités paysagères fonction du taux de boisements.

A l'ouest, le paysage est largement ouvert avec une mosaïque de champs pâturés, de champs fauchés et de prairies humides. L'élément végétal n'en demeure pas moins omniprésent avec une trame bocagère de qualité bien que discontinue. Les haies sont taillées sévèrement avec des formes têtard nantifiées.

A l'est, le paysage est plus fermé, il s'agit d'un bocage forestier. La densité végétale module le champ de vision, les boisements et les haies délimitent des cellules ouvertes pâturées/fauchées. Des parcelles de peupliers et de conifères sont à déplorer. De gros chênes centenaires sont disséminés sur l'ensemble de cette portion de territoire.

Le site se perçoit en transversal, il n'y a pas d'axe qui longe la vallée (du moins intra site). La route nationale RN31 est un axe de perception majeur, il longe le coteau sud du site.

Les perceptions depuis l'extérieur se font essentiellement depuis les coteaux bocagers sous forme de fenêtres visuelles plus ou moins obstruées par l'élément végétal.

La diversité des vues vient essentiellement de la variation locale du degré de fermeture du végétal et de la présence de coteaux/fond de vallées qui ajoutent une forme de diversité.

### DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible par les routes départementales ou communales qui traversent le site. De nombreux sentiers sont également praticables aisément. On peut noter la présence d'un GR à proximité.





## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### Principaux usages et activités sur le site

Agriculture, foresterie, loisirs

### Principales activités aux alentours

Agriculture foresterie, loisirs

### Fréquentation

Elle est forte du fait de la N31 et de la présence de nombreuses habitations. L'exploitation agricole induit également une fréquentation. Tous les secteurs bocagers peuvent être facilement valorisés par le biais de sentiers de randonnée et de visites naturalistes encadrées tout au long de l'année. Des conventions de passage avec des agriculteurs peuvent être envisagées. Seule la période de reproduction des amphibiens "sensibles" est à éviter.

### Réglementations diverses

Nombreux panneaux réglementant la pêche, la chasse (chasse gardée, tirs à balles) et l'accès aux chemins privés

### Foncier

Privé

Propriétaires du site géré par le CSNP : CSNP et commune de Villers-sur-Auchy

### Présence de bâtiments

Corps de fermes et quelques cabanes

### Gestion et valorisation actuelles

> Site géré par le CSNP : Les Pâtures à Villers-sur-Auchy et Saint-Germer-de-Fly (Code site : S60005) / Site de 1ère génération avec 1er conventionnement en 1998 / Propriétaire : CSNP et commune de Villers-sur-Auchy

Actions menées en 2002 : Restauration d'une pelouse ; Aménagement de la grande pâture (I) ; Suivi du pâturage ; Chantiers nature avec le CFFPA et le lycée agricole d'Airion ; Organisation de deux sorties découverte

Actions menées en 2003 : Révision du plan de gestion (2004-2008) ; Aménagement de la grande pâture (II) : fauche de restauration

Actions menées en 2004 et 2005 : Restauration des prairies humides ; Aménagement de la grande pâture ; restauration de la tourbière et du bas-marais, entretien des abords de la mare

Actions menées en 2006 :

- Travaux de restauration : creusement d'une mare ; dédensification des secteurs envahis par le jonc, fauche exportatrice, élimination des genêts et arrachage des souches en complément du pâturage ; restauration de la Tête de mousse par débroussaillage mécanique

- Entretien et suivi : suivi scientifique ; suivi du pâturage ; entretien des clôtures

- Valorisation et sensibilisation : entretien du sentier par fauche ; pose d'un passe-clôture

Actions menées en 2007 : Fauche du chemin ; Fauche de restauration (CFFPA et Blongios) ; Fauche de la mare ; Elimination des ronciers ;

Entretien maillage bocager CFFPA et BLONGIOS ; Restauration des clôtures ; Suivi du pâturage ; Elimination des genêts

> PDPG : Restauration de la libre circulation et du recrutement en restaurant et créant des frayères et en ouvrant les vannages existants.

Lutte contre le colmatage minéral et organique des fonds par diminution de l'érosion organique des sols agricoles et du ruissellement et diminution de la pollution urbaine diffuse.

> Forêt privée : 5 Plans Simples de Gestion mis en place, couvrant 20% de la superficie.

### Dégradation et menaces

Eutrophisation de quelques zones humides par intrants, plantations de peupleraies banalisant les milieux, champs de maïs

## Historique et piste d'actions

### Date d'intégration

### Pistes d'actions

- Convention avec les éleveurs et agriculteurs
- Localisation des corridors et des habitats des amphibiens et des odonates
- Limiter l'eutrophisation des zones humides

### Etat d'avancement

### Maitre d'ouvrage choisi





BRA04

Bocage brayon de St-Aubin-en-Bray



✓ ID

**Surface :** 796

**Altitude :** 83- 145 m

**Entité paysagère :**

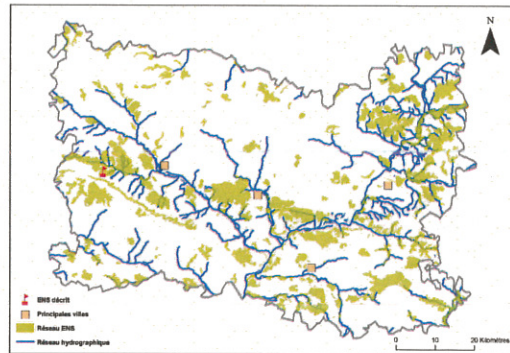
BOUONNIERE DU BRAY.

**Canton(s) concerné(s):**

ALNEUIL, LE COUDRAY-SAINT-GERMER

**Commune(s) concernée(s) :**

OUIGY-EN-BRAY, ESPALBOURG, ONS-EN-BRAY, SAINT-AUBIN-EN-BRAY.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNEFF I n°220013783, ZNEFF II n°220013786.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée

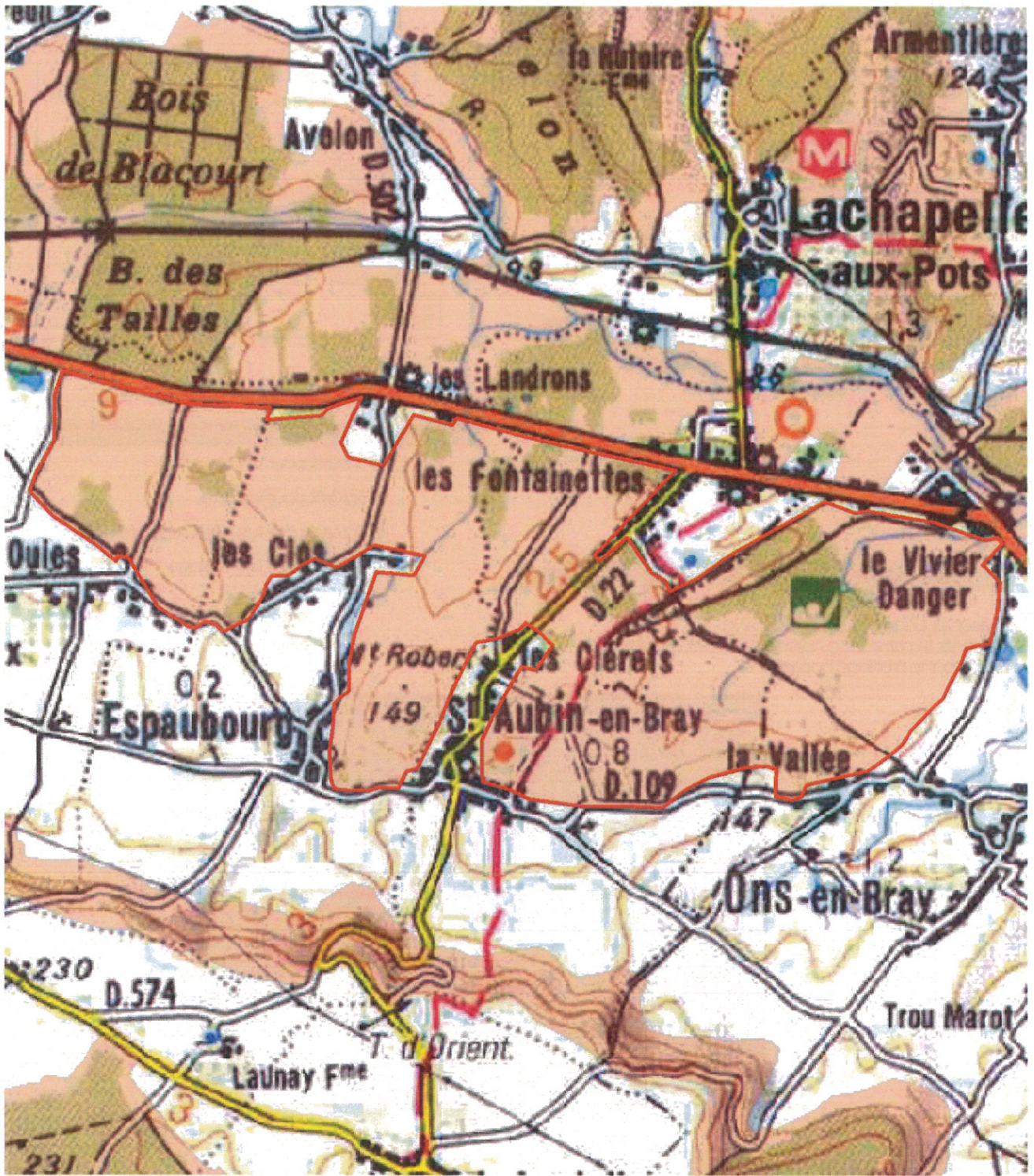
- Préserver une agriculture extensive
- Valoriser le patrimoine naturel auprès du public
- Renforcer le maillage bocager



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)


Le site est un secteur bocager hautement intéressant et constitué de milieux variés agencés en mosaïque.





 Délimitation de l'ENS

0 325 650 m





## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

Les fragments de landes humides à Ajonc nain (*Ulex minoris*) ; les prairies oligotrophes sèches (*Nardo-Galion*) ; les prairies oligotrophes humides (*Juncion squarrosi*) ; les boisements acides (*Quercion robri-petraeae*, dont le *Quercio-Betuletum pubescentis molinietosum*) ; les aulnaies tourbeuses acides (*Alno-Ulmion*, dont le *Blechno-Alnetum*) et les prairies de fauche (*Arrhenaterion elatioris*)

##### Espèces végétales remarquables

Le Gailllet des rochers (*Galium saxatile\**), sur les fragments de pelouses sèches sableuses ; l'Ajonc nain (*Ulex minor\**), exceptionnel en Picardie et qui se trouve ici en limite d'aire vers l'est ; la Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium\**) ; la Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*) ; le Callitriche pédonculé (*Callitriche brutia*), dans les mares ; l'Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*), au bord des mares ; le Blechno en épis (*Blechnum spicant*) ; la Digitale pourpre (*Digitalis purpurea*) ; le Polystic à aiguillons (*Polysticum aculeatum*) ; la Cardamine amère (*Cardamine amara*) ; la présence de sphaignes (dont *Sphagnum firmibrium*)

##### Espèces animales remarquables

Le Triton crêté (annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne) est présent dans les mares ; le Triton alpestre (*Triturus alpestris*), vulnérable en France (livre rouge de la faune menacée en France) ; le Triton ponctué (*Triturus vulgaris*) ; le Tarier pâtre (*Saxicola torquata*) ; la Chouette chevêche (*Athene noctua*) ; le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*)

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

Il existe une connexion forte entre tous les milieux grâce à la présence de nombreux corridors naturels et la présence de milieux homogènes sur une vaste surface. Les routes génèrent quelques coupures assez faibles au vu de leur emprise faible : aucune endave n'a été relevée.

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Situé à proximité de milieux similaires, la RN31 est toutefois une coupure importante.

#### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation bon. Présence de beaux boisements acidiphiles. L'essentiel du site est concerné par un paysage bocager bien préservé dans son ensemble. Le site supporte toutefois de nombreuses dégradations et menaces liées au changement de régime d'exploitation agricole (extensif à intensif) ainsi qu'aux plantations.

### DESCRIPTION PAYSAGERE

La vallée de l'Avelon est évasée et peu encaissée (les coteaux sont mous).

Le périmètre est situé sur la rive droite de l'Avelon et déborde largement sur les coteaux. Le site affiche donc des variations topographiques significatives. Il s'agit globalement d'un bocage avec une matrice de champs pâturés localement remplacés par des champs de maïs. A l'approche des reliefs, la céréaliculture intensive des plateaux supplante le bocage. Les arbres isolés, les mares et les étangs et enfin les rares vergers relictuels sont des éléments symboliques qu'il conviendrait de protéger. On parlera ici de bocage forestier puisque les parcelles boisées sont nombreuses et jouent sur la profondeur du champ de vision. La trame bocagère aussi influence les perceptions en tant qu'obstacle visuel. Les perceptions depuis la RN31 (axe majeur de circulation) sont altérées par la trame bâtie notamment au niveau des secteurs industriels très dégradés. Cependant, on relève des vues intéressantes depuis la RD109 et les autres routes communales.



### DESCRIPTION SOCIALE

La facilité de l'accès dépend des secteurs mais le site est globalement bien accessible grâce à la présence de routes communales et de sentiers. On note la présence d'un GR à proximité. De nombreux sentiers sont en propriété privée et leur accès est barré.



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### *Principaux usages et activités sur le site*

Agriculture, foresterie, loisirs

### *Principales activités aux alentours*

Agriculture, foresterie

### *Fréquentation*

La fréquentation est forte (présence de villages, d'exploitation agricole et de fermes). Un panneau "Promenade en Pays de Bray" indique le site. Tous les secteurs bocagers peuvent être facilement valorisés par le biais de sentiers de randonnée et de visites naturalistes encadrées tout au long de l'année. Des conventions de passage avec des agriculteurs peuvent être envisagées. Seule la période de reproduction des amphibiens "sensibles" est à éviter.

### *Réglementations diverses*

### *Foncier*

Privé et communal

### *Présence de bâtiments*

Fermes

### *Gestion et valorisation actuelles*

### *Dégradation et menaces*

Champs de maïs, décharges ponctuelles et pollutions accidentelles de quelques mares par hydrocarbures. Certaines haies sont taillées au gyrobroyeur et certains ruisseaux sont busés et/ou recalibrés.

## Historique et piste d'actions

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

- PDPG : Restauration de la libre circulation et du recrutement en restaurant et créant des frayères et en ouvrant les vannages existants. Lutte contre le colmatage minéral et organique des fonds par 1- diminution de l'érosion organique des sols agricoles et du ruissellement ; 2- diminution de la pollution urbaine diffuse
- Convention avec les éleveurs et agriculteurs
- Localisation des corridors et des habitats des amphibiens et des odonates

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*





PDT07

Pelouses et bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray



✓ ID

**Surface :** 1869**Altitude :** 120 - 230 m**Entité paysagère :**

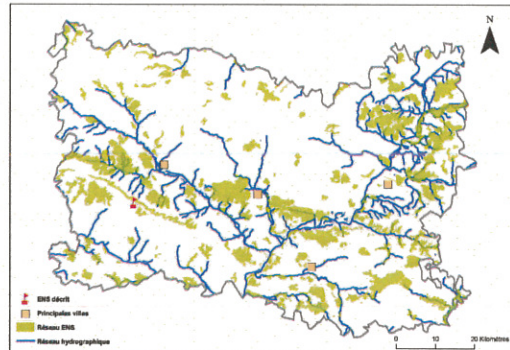
BOUTONNIERE DU BRAY, CLERMONTOIS, PLATEAU DE THELLE ET VALLEE DE

**Canton(s) concerné(s) :**

AUNEUIL, LE COUDRAY-SAINT-GERMER, NOAILLES

**Commune(s) concernée(s) :**

AUNEUIL, AUTEUIL, BERNEUIL-EN-BRAY, CALMGNY, CUIGY-EN-BRAY, ESPALBOURG, HODENC-L'ÉVEQUE, LA NEUMILLE-D'ALMONT, LA NEUMILLE-GARNIER, LABOISSIÈRE-EN-THELLE, LALANDELLE, LE COUDRAY-SAINT-



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200371, ZNEFF I n° 22022002 4,  
ZNEFF II n° 220013786.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée

- Développement de sentiers de randonnée et d'aménagements doux.
- Maintien d'une gestion adaptée des milieux ouverts.



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

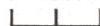
Le site est très particulier puisqu'il consiste en une longue bande de cuesta mais de faible largeur et orientée nord-ouest/sud-est. Les milieux présents sont homogènes et marqués par l'influence froide conférée par leur exposition. Les boisements de pente constituent la majeure partie du site avec quelques pelouses subsistant sur les zones ouvertes des coteaux.





 Délimitation de l'ENS

0 9801 960 m





## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

Les pelouses à orchidées, Les forêts de pente ; Natura 2000 : Hétraies du *Asperulo-Fagetum*, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) ("sites d'orchidées remarquables"); Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires; Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*"; Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*); Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard\*

##### Espèces végétales remarquables

L'Actée en épis (*Actaea spicata*), dont les populations sont ici probablement les plus importantes de Picardie ; la Pamassie des marais (*Pamassia palustris*\*) sur tous les lamis ; la Chlorie perfoliée (*Eladostonia perfoliata*), assez abondante au sein des pelouses et ourlets du site CSNP n°S60010 ; le Dompte-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*) ; l'Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*) ; la Digitale jaune (*Digitalis lutea*), en limite occidentale de son aire ; le Séséli libanotidé (*Seseli libanotis*) ; la Pulsatille vulgaire (*Pulsatilla vulgaris*) ; la Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum*)\*, très rare, sur le lamis de Saint-Aubin-en-Bray ; la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*)\*, sur le même lamis ; l'OphioGLOSSe (*OphioGLOSSum vulgatum*)\* ; l'Orbanche grêle (*Orbanche gracilis*) ; la Laïche tomenteuse (*Carex tomentosa*) avec une belle population sur le site CSNP n°S60010.

##### Espèces animales remarquables

>> Oiseaux : le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*),  
>> Amphibiens et Reptiles : la rare Vipère péliade (*Vipera berus*)  
>> Invertébrés : le Darnier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ; le Fluoré (*Oedias australis*) ; l'Azuré bleu céleste (*Polyommatus bellargus*) ; l'Azuré bleu nacré (*Polyommatus coridon*) ; la Lucine (*Hemaris lucina*) ; la Petite Vidette (*Glossiana dia*) ; la Grisette (*Carpharodus alcae*) ; la Zygène de Carnicle (*Zygena carnicola*) ; la Zygène de la Vesce (*Zygena viciae*) ; l'Écaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)\*  
>> Mammifères : le Grand Murin (*Myotis myotis*) - Hivernage, le Vespertilion à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) - Résidente. Hivernage, le rare Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*).

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

Contiguïté intra-site assez bonne entre les milieux. Des coupures sont toutefois générées par les routes traversant le site. L'autoroute constitue une coupure franche divisant le site en deux parties isolées.

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

La cuesta surplombe sur ses deux versants deux vallons très marqués par l'agriculture intensive. Les écotones sont souvent absents et les zones d'emprise agricole créent des coupures franches avec les boisements de pente et les pelouses. Certaines zones du plateau sont également occupées par des pâturages à vaches.

#### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Les pelouses sont relictuelles sur le site et en voie de fermeture, à l'exception du site géré par le CSNP. Les quelques sablières présentes sur le site ne sont pas réhabilitées. Les boisements de pente montrent une nette tendance à l'embroussaillage à cause d'un défaut de gestion.

### DESCRIPTION PAYSAGERE

La cuesta est grande majorité boisée, elle offre peu de diversité paysagère. Cependant, elle constitue à elle-seule un élément emblématique à l'échelle du département.

En bas de coteau la lisière est ondulée (dynamique) et s'imbrique dans les champs céréaliers. Certaines parcelles sont encore pâturées.

Les pentes sont abruptes et soulignent le paysage local.

Le principal point noir paysager est le nœud autoroutier de l'autoroute et de la route départementale qui la dédouble. Quelques effondrements de terrain et d'anciennes carrières offrent des parties de coteaux dénudées.

Les vues sur le site sont nombreuses, la cuesta est exposée au plateau agricole. Intra-site, les boisements limitent en revanche les belvédères sur la plateau.



### DESCRIPTION SOCIALE

Difficilement accessible ; quelques routes goudronnées et chemins traversent le site. Un GR passe à proximité.



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### Principaux usages et activités sur le site

Agriculture, foresterie, loisirs

### Principales activités aux alentours

Agriculture (céréales, pâturages, prairies de fauche et jachères)

### Fréquentation

Difficilement estimable mais sans doute faible du fait des restrictions d'accès (propriétés privées). Le site est toutefois annoncé par un panneau "Promenade en Pays de Bray". La morphologie du site rend difficile sa visite par des gens autrement que ponctuellement comme les sites du CSNP ou sur les aspects paysagers que décline la "promenade en pays de Bray".

### Règlementations diverses

Restrictions d'accès

### Fonder

Privé et communal. Propriétaire des sites gérés par le CSNP : Commune de Bemeuil-en-Bray (11 ha), Commune de Saint-Aubin-en-Bray (80 a), Commune d'Auteuil et Conseil Général

### Présence de bâtiments

### Gestion et valorisation actuelles

>>> Trois sites gérés par le CSNP :

1. Les Larris à Saint-Aubin-en-Bray (Code site : S60006) / Site de 1ère génération avec 1er conventionnement en 1999 (80 a) / Propriétaire : Commune

Convention territoriale Questa du Bray intégrant 5 sites dont le Mont Florentin

Actions menées entre 2003 et 2006 : révisions du plan de gestion (2003 et 2006), entretien de pelouses

Actions menées en 2007 : Echardonnage, Fauche versant, Fauche replat, Contrôle des ligneux.

2. Les larris à Auteuil (Code site : S60010) / Propriétaire : Commune et Conseil Général Cise

3. Le Mont Florentin à Bemeuil-en-Bray (Code site : S60009) / Propriétaire : Commune

Convention territoriale Questa du Bray intégrant 5 sites dont les larris d'Auteuil (20 hectares de parcelles concernées sur l'ensemble de l'ENS)

Actions de gestion menée sur 2003-2007 se concentrant essentiellement sur la restauration de pelouse.

Actions menées en 2007 :

- Sur Auteuil : Suivi scientifique, Pâturage – suivi saison, Pâturage – débroussaillage du linéaire de clôture, Echardonnage – coteau + parc de contention, Coupe de rejets, Ouverture de pelouses – CFFPA et Blongios, Débroussaillage - ouverture de pelouses, Sortie nature + rando nature et conte

- Sur Bemeuil : Chantier nature et sortie nature - Ons, Pâturage – restauration clôture, Echardonnage et entretien zone rudérale, Dédensification junipéraise avec Bavay, Sortie nature + rando nature et conte

>>> Forêt privée : 4 Plans Simples de Gestion mis en place, couvrant 30% de la superficie.

### Dégradation et menaces

Coupe de l'autoroute, fermeture des pelouses par recolonisation forestière, emprise agricole, défaut de gestion, plantations de résineux...

## Historique et piste d'actions

### Date d'intégration

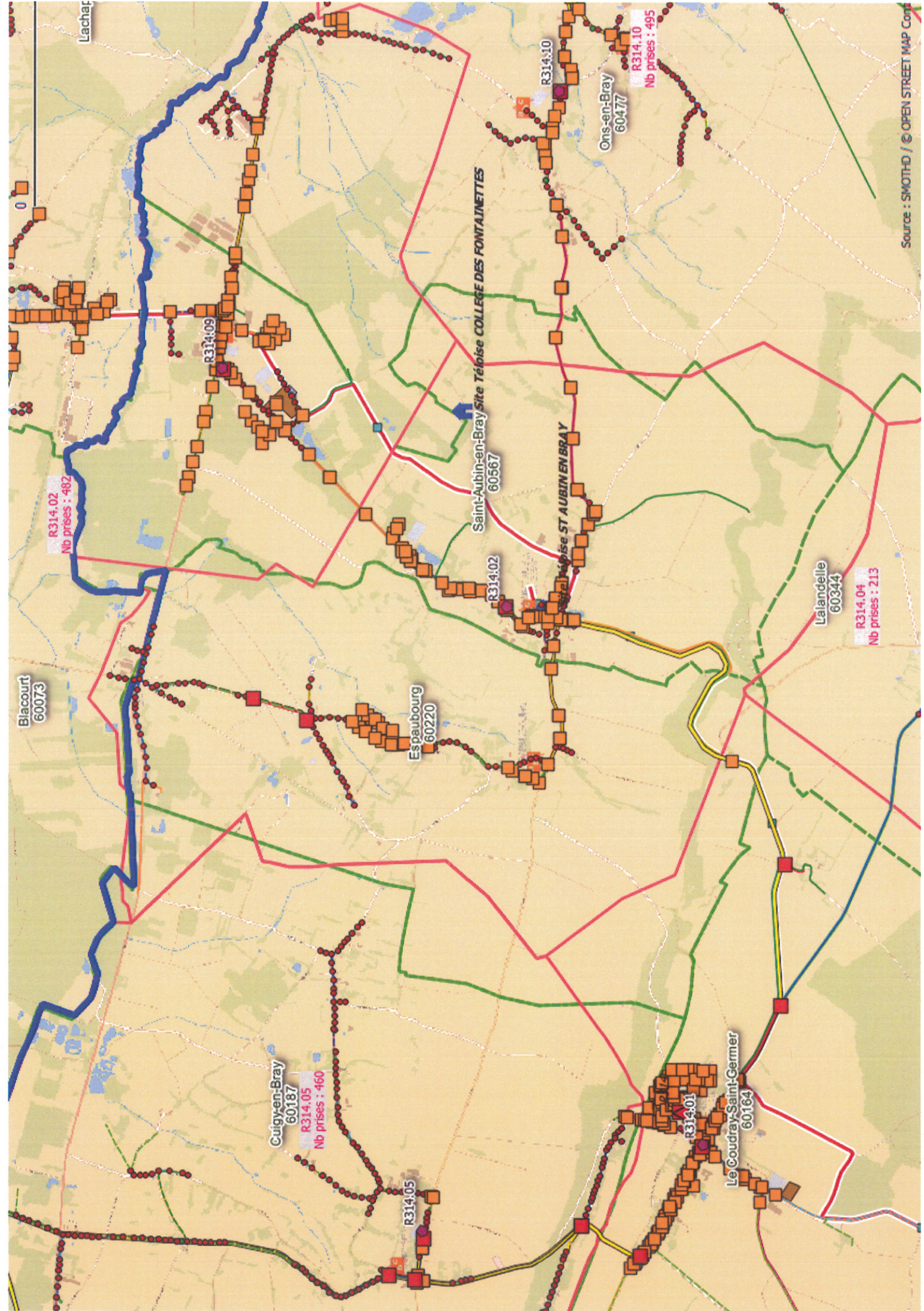
### Pistes d'actions

- Gestion à mettre en conformité avec le DCOCB
- Soutien financier aux actions en cours du CSNP
- Cibler premières études sur Chiroptères et Damier de la Succise (y en a-t-il encore ?)

### Etat d'avancement

### Maitre d'ouvrage choisi

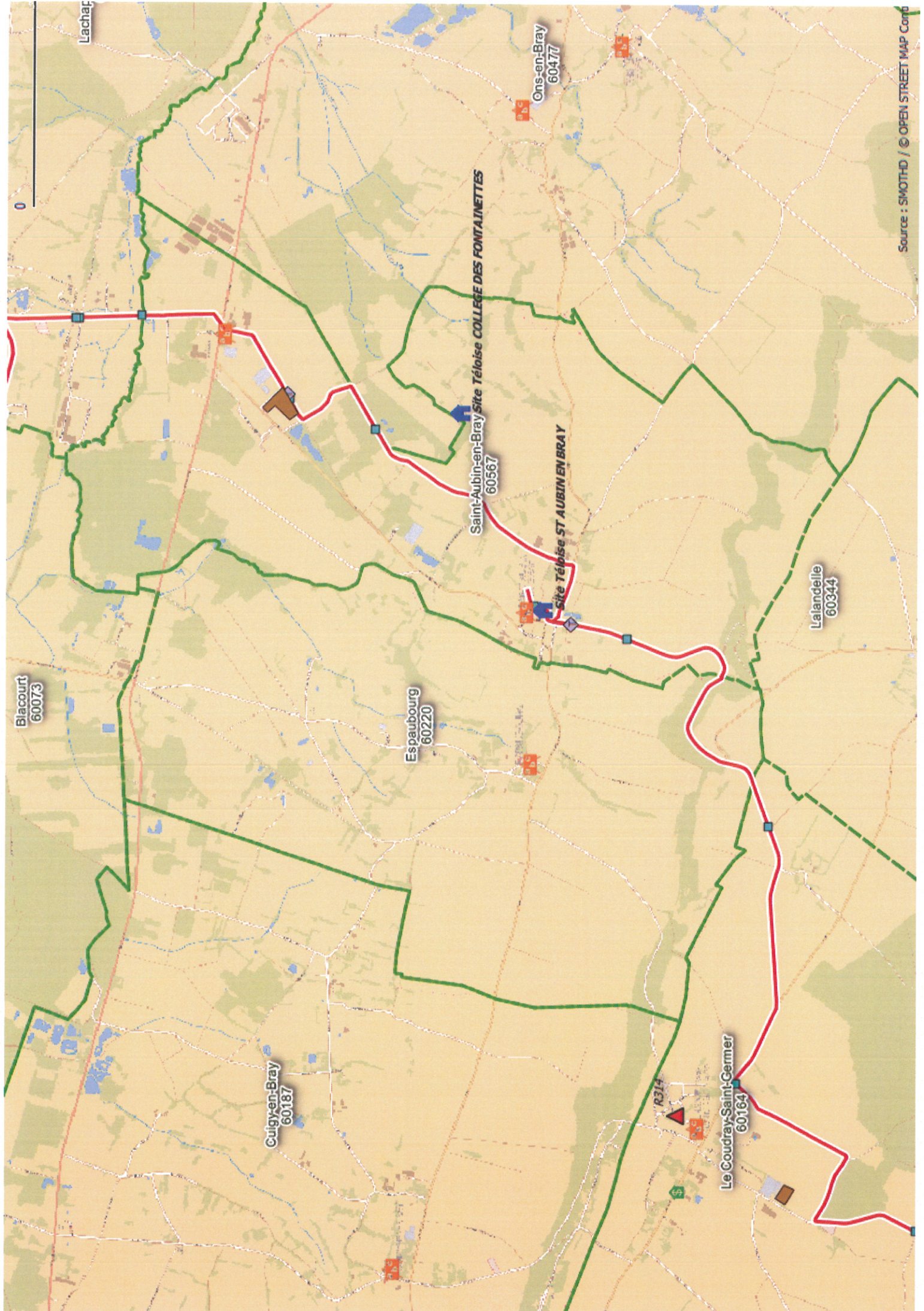












Blacourt  
60073

Culgy-en-Bray  
60187

Espaubourg  
60220

Saint-Aubin-en-Bray Site Téloise COLLEGE DES FONTAINETTES  
60567

Ons-en-Bray  
60477

Lalandelle  
60344

Le Coudray-Saint-Germer  
60164

0



